COMPTE-RENDU

DE LA COMMISSION VILLE ET HANDICAP

Mercredi 28 novembre 2018

Présents:

-Monsieur Michel VAN DEN AKKER Conseiller Municipal Délégué et Vice-président

-Monsieur Jean-Pierre CRON Maire-Adjoint -Madame Clotilde CERTIN Maire-Adjoint

-Madame Valérie LYET Conseillère Municipale Déléguée

-Madame Véronique GONNET Conseillère Municipale

-Madame Roselyne ANDRE Représentante de l'association Valentin HAÜY
-Monsieur Jacques JEAN ALEXIS Représentant de l'association UNAFAM
-Madame Sophie LOISON Représentante de l'association UNAFAM

-Madame Annie RUGET Représentante des habitants -Monsieur Claude AVANZINI Représentant des habitants

-Madame Frédérique DECLERCQ Référente Handicap, Président d'honneur « Génération 22 »

Excusés:

-Monsieur Hervé GICQUEL Maire et Président -Monsieur Patrick SEGALAT Maire-Adjoint

-Madame Nicole MENOU Conseillère Municipale -Monsieur Loïc RAMBAUD Conseiller Municipal

-Madame Isabelle MANSCOUR Responsable Vie associative

-Monsieur Jérôme VAUGON Directeur du PADT -Monsieur Alexandre KRIER Ingénieur Voirie

-Monsieur Christophe CERTIN
 -Monsieur Gérard FAINZANG
 -Monsieur Gérard BERTRAND
 -Monsieur François GUERIN
 DRH Responsable de l'Emploi
 Représentant de l'association APF
 Représentant des habitants
 Représentant des habitants

-Monsieur Guy REY Président du Lion's Club, bibliothèque sonore

-Madame Alexandrine DIBOUA Parent d'enfant porteur de handicap

Assistaient:

-Madame Sylvie GORAND Directeur Général Adjoint des Services du Pôle

des Solidarités

-Madame Dominique PESTANA Directrice chargée de la coordination des actions

sociales et solidaires du Pôle des Solidarités

-Monsieur Olivier LECLERCQ Directeur des Sports

-Madame Dominique DUMOULIN Ingénieur Responsable Service bâtiments

-Madame Géraldine LAVITRY Directrice du Pôle Famille

I - BILAN AD'AP (AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE)

1/Les bâtiments – Mise en accessibilité des bâtiments municipaux :

1.1 - Les réalisations en 2018, présenté par Madame Dominique DUMOULIN :

Le Centre Portier a été mis en accessibilité au rez-de-chaussée ainsi que la crèche familiale au niveau du bureau de la directrice. Il reste à faire le cheminement de la rue au Centre Portier et à la crèche familiale.

Concernant la crèche familiale, l'interrogation porte sur la nécessité de réaliser des travaux de toilettes accessibles aux personnes en fauteuil roulant, la crèche familiale étant fréquentée par des assistantes maternelles et des enfants, hormis quelques parents qui viennent rencontrer la directrice. Il est proposé à la Commission de ne pas entreprendre ces travaux à la crèche familiale étant donné qu'il y a des sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite au Centre Portier, situé juste à côté, et de rester sur les travaux d'accessibilité aux personnes malvoyantes, malentendantes.

A la Crèche Dorlanne, tout est fait.

Pour ce qui est de la Crèche Bleue, comme elle est en délégation de service public, les travaux reviennent au délégataire, mais une vérification va être faite pour s'assurer qu'ils lui incombent. Les travaux ont été réalisés à l'Ecole maternelle Port-aux-Lions, dans les écoles primaires Pasteur et Desnos.

Il y a du retard pour les travaux aux Champs des Alouettes qui seront à faire en 2019.

Les travaux des trois premières années de l'Ad'Ap ont été réalisés. En 2019, il sera procédé à l'envoi des documents à la Préfecture concernant tous les établissements recevant du public pour l'informer de leur mise en accessibilité totale ou partielle ainsi que les demandes de dérogation avec le motif, comme pour l'Hôtel de Ville pour lequel il n'est pas envisageable de mettre un ascenseur.

L'Association VALENTIN HAUY signale qu'au niveau de la Mairie, il n'y a pas de signalisation ou de bouton d'appel pour demander l'activation de la rampe.

Il restera à finaliser les signalisations des défibrillateurs dans beaucoup de lieux, notamment les infrastructures sportives, en les listant et en les géolocalisant tous pour informer les Pompiers et le SAMU.

1.2 - Les projets 2019, présenté par Madame Dominique DUMOULIN :

Des petits travaux sont à accomplir sur différents bâtiments :

- Champ des Alouettes,
- Aristide Briand,
- Espace TOFFOLI Direction Economique et de l'Emploi,
- Espace Jeunesse : mise en accessibilité de l'escalier en bois pour les personnes à déficience visuelle et projet de création d'un sanitaire PMR,
- Services Techniques: mise en accessibilité de l'escalier en bois pour les personnes à déficience visuelle,
- Conservatoire Navarre: les portes ne sont pas conformes et pause de bandes de guidage,
- Dans l'ensemble des bâtiments installation de bornes pour malentendants.

2/ Le bilan à 3 ans :

Sur les trois premières années de l'Ad'Ap de 2017 à 2019, nous sommes à 90% des réalisations prévues.

Les dépenses de travaux ne dépassent pas les prévisions budgétaires de 149 000 €.

Pour ce qu'il restera à faire en 2020/2021, il faudra prolonger d'un an. Aussi, en donnant le bilan des trois premières années, il pourra être sollicité un Ad'Ap de 7 ans au lieu de 6 ans, en proposant un nouveau calendrier.

3/ ERP5 - ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC :

Accueil et registre public d'accessibilité - projet 2019 :

Ce registre de doléances par établissement recevant du public est obligatoire : décret du 28 mars 2017 ; il représente un travail important et la question se pose de savoir qui va s'en charger. Une demande d'accompagnement auprès du cabinet conseil de la collectivité va être faite.

4/IOP - INSTALLATIONS OUVERTES AU PUBLIC:

Il n'y a pas de retour à ce jour.

Approuvé à l'unanimité

II - VILLE HANDICAP

1) HANDICAP ET SCOLARITE: ETAT DES LIEUX RENTREE SCOLAIRE 2018/2019, présenté par Madame Géraldine LAVITRY:

42 enfants sont en situation de handicap à l'école : il s'agit de handicap psychique, sensoriel, de troubles cognitifs, autistiques ; il n'y a pas de handicap physique à mobilité réduite.

On compte 2 classes ULIS avec 22 enfants, qui ne sont pas tous charentonnais, et 20 enfants scolarisés en classes dites banales.

Dans ces classes, les enfants ont une AVS individuelle ou une AVSH (Education Nationale), ce qui représente 3% des élèves scolarisés. 4 sont suivis en individuel sur les temps périscolaires et vacances scolaires par du personnel formé.

Ceux en classes ULIS bénéficient d'AVS individuelle et d'AVS collective.

Il y a eu un peu moins d'enfants qui ont bénéficié d'un accompagnement en individuel : l'orientation est faite par l'enseignante académique référente et c'est par son intermédiaire que le Service Enfance accompagne les enfants.

Sur les classes de découverte, ces enfants sont accompagnés à la demande de l'enseignant.

Du côté des agents, 4 ont suivi une formation pour accompagner ces enfants. Une formation ATSEM animateur est proposée et cette année, ce sont 6 ATSEM et 9 animateurs, dont 2 directeurs de centres de loisirs nouvellement recrutés, qui ont été formés. L'an dernier, on comptait 15 agents. Soit un total d'une trentaine d'agents formés.

Une convention a été signée le 28/10/2018 entre la CAF et la Ville sur le renforcement de l'accueil des enfants en situation de handicap qui prévoit une participation de la CAF au financement d'une

partie de la formation collective et individuelle des animateurs, d'un montant de 20 000 € au titre de l'exercice 2018.

Les familles sont informées de l'accompagnement dont peut bénéficier leur enfant porteur de handicap au niveau de la scolarité et l'aménagement des temps périscolaires, d'une part, avec le livret d'accueil des écoles, qui est disponible sur le site Internet de La Ville, et dès lors qu'une famille se présente au Service Education, un rendez-vous étant organisé pour faire le point avec elle et lui proposer du surmesure.

Il y a des accords de réciprocité entre la Ville de Charenton et les autres villes pour les enfants charentonnais qui sont scolarisés en classe ULIS ou en établissement spécialisé en dehors de Charenton: concernant la restauration scolaire, la Ville paie la différence, en lien avec le CCAS, entre le tarif maximum appliqué par la Ville qui accueille l'enfant et le tarif de la Ville de Charenton. Cela a été élargi aux activités périscolaires.

Le CCAS constate avoir peu de demandes de familles dont l'enfant handicapé est scolarisé hors Charenton. Il informe participer également financièrement aux dépenses de séjours de vacances en établissements spécialisés ainsi que dans le cadre de projets éducatifs, d'activités hors temps scolaire, comme par exemple de la thérapie animale. Un champ est à explorer concernant les activités sportives et culturelles, en dehors du temps scolaire et périscolaire de ces enfants non scolarisés à Charenton : font-ils une activité et comment les repérer sur le repérage, l'objectif étant qu'ils puissent avoir accès au sport et à la culture comme tout charentonnais.

Les actions de sensibilisation :

L'association ODAAS (Objectif Diversification Autour d'Actions de Sensibilisation), agrée par l'Education Nationale, a été sollicitée pour intervenir dans 12 classes de CM1. L'équipe est composée de bénévoles en situation de handicap, de sportifs de haut niveau, qui est formée à la sensibilisation dans les écoles. Des ateliers découverte sont proposés, avec une partie théorique axée sur la présentation d'une typologie des handicaps, à la suite d'accidents, le handisport... et une partie pratique par des mises en situation dans différents types de handicap tels que physique, déficience visuelle..., du parcours au basket en fauteuil roulant, l'intervention de l'ODAAS se terminant par un débriefing.

Au titre de la Commission Ville et Handicap qui fait partie du CCAS, il est sollicité une aide financière au financement de ce projet qui s'élève à 3 600 €.

Madame Frédérique DELCLERCQ fait savoir qu'il y a un journal « Le petit quotidien » pour les CP/CM2 qui traite chaque année des maladies rares : il publie un numéro spécial chaque 28 février, journée des maladies rares.

Un projet est en cours avec ERDF qui propose un partenariat avec une de leur salariée sportive paralympique pour intervenir dans les classes élémentaires et les centre de loisirs. Il est envisagé de le programmer à la rentrée scolaire 2018-2019 dans les centres de loisirs à Valmy.

2) EMPLOI HANDICAP, présenté par Monsieur Michel VAN DEN AKKER :

Le taux d'emploi direct pour les bénéficiaires de l'obligation d'emploi à la Mairie est de 7,35 % pour l'année 2017. Pour rappel, la loi fixe le taux à 6 %. Il n'y a donc pas de pénalités appliquées à la Ville.

Le rapport annuel 2015 de l'AGEFIPH dit que le taux d'emploi direct est de 5,85 % dans toutes les collectivités publiques.

La Ville est à plus de 6 % depuis 2015 et le taux est en constante augmentation. Il s'agit essentiellement de la reconnaissance du handicap et de maintien dans l'emploi.

Approuvé à l'unanimité

III - LE SPORT ET LE HANDICAP, présenté par Madame Véronique GONNET :

Dans le cadre d'une priorité nationale, il s'agit de développer le sport et d'amener une majorité de personnes à pratiquer une activité physique, et la loi¹ cible plus particulièrement celles souffrant d'une Affection de Longue Durée (ALD), c'est-à-dire le 100%, avec une liste de 30 maladies de longue durée, comme le diabète, les séquelles d'infarctus, les maladies cardiovasculaires, les cancers, les maladies psychiques, etc. Il s'agit du Sport sur ordonnance, c'est-à-dire de l'activité physique adaptée sur prescription médicale. Cependant, le financement n'est pas prévu dans cette loi.

A Charenton, on recense 3 442 personnes atteintes d'une ALD en 2016, dont plus de 60 % ont plus de 60 ans.

La Ville a décidé de mettre en place le Sport sur ordonnance : c'est un dispositif gratuit pendant 1 an qui s'adresse à toute personne souffrant d'une ALD. Il a démarré le 26/09/2018. Il y a déjà eu 32 demandes dont 6 n'ont pas donné suite.

Aujourd'hui, 17 personnes suivent des séances d'Activité Physique Adaptée (APA). Les personnes doivent avoir la prescription du médecin : il leur est remis un carnet de suivi qu'elles remettent à leur médecin. Suit un rendez-vous avec un enseignant APA pour faire une évaluation de leurs capacités physiques au vu des restrictions médicales mentionnées par le médecin sur leur carnet de suivi, avant d'intégrer les séances d'activités. Le suivi est assuré pendant 11 mois et les personnes s'engagent à venir régulièrement.

Ce dispositif est un marche-pied dans la mesure où après un an, la personne a suffisamment repris confiance en elle et atteint un niveau physique qui lui permette de basculer sur une activité dans un club de son choix.

Des associations sportives de la Ville proposent également des créneaux APA, comme la boxe, le basket assis, le tennis de table, l'escrime, l'athlétisme avec Azur Olympique, le club d'aviron de Joinville,...

Un moniteur de plongée du Service des Sports de la Ville a été mis à disposition sur ce dispositif pour travailler en lien avec l'enseignant APA, démarcher les clubs sportifs,... Il va suivre une formation Sport Santé organisée par la Comité Départemental Olympique Sportif du Val de Marne qui lui permettra d'animer des séances d'APA.

Il est prévu d'aller voir les médecins généralistes pour leur présenter le dispositif afin de les sensibiliser à prescrire du Sport sur ordonnance.

¹ Prescription de l'activité physique adaptée : <u>Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016</u> de modernisation de notre système de santé, <u>Décret n° 2016-1990 du 30 décembre 2016</u> relatif aux conditions de dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée 2016, entrée en vigueur le 1er mars 2017.

L'objectif est d'avoir une file de 50 personnes, qui sera renouvelée après 11 mois de prise en charge, avec l'engagement de s'assurer que la personne sera en capacité d'intégrer un club sportif en milieu ordinaire, sinon d'étudier si son maintien dans le dispositif pendant une année supplémentaire est à envisager ou une orientation vers les activités physiques Seniors proposées par le CCAS.

La Ville a intégré le Réseau National Sport Santé sur ordonnance de Strasbourg, facilitant les échanges entre les villes Sport sur ordonnance quant à leur mode de fonctionnement et les projets nationaux sur le sport et la santé.

La Conférence des financeurs a accordé un soutien financier de 37 500 € pour cette action.

Approuvé à l'unanimité

iV - SENSIBILISATION AU HANDICAP, présenté par Madame Véronique GONNET :

Dans le cadre d'un partenariat avec l'ODAAS, comme l'année précédente à l'occasion du Forum des associations, plusieurs ateliers de sensibilisation au handicap ont été proposés : course guide en cécité et en fauteuil roulant, tir à l'arc en situation de cécité ou en chaise, sans pouvoir utiliser les jambes ou les yeux, en suivant les instruction du guide. Cette action a remporté beaucoup de succès.

Le partenariat se poursuit avec l'ODAAS car chaque année, une partie des ateliers change et ce ne sont pas les mêmes personnes qui viennent les découvrir. Ils permettent aux enfants de prendre conscience que d'avoir les yeux bandés ou se déplacer en fauteuil roulant ne sont pas si évident : cela contribue à changer leur regard sur le handicap.

Comme vu précédemment, l'ODAAS a mené des actions de sensibilisation dans les écoles.

Un projet est en réflexion sur un parcours à faire en situation de handicap en Ville afin d'évaluer l'accessibilité.

Approuvé à l'unanimité

<u>V - LE CONSEIL LOCAL DE SANTE MENTALE, présenté par Madame Dominique PESTANA</u> :

L'an dernier, le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) était en cours de création.

Le 28/09/2017, une convention de 3 ans a été signée entre les villes de Charenton, Saint-Mandé et Saint-Maurice, qui font partie du même secteur psychiatrique.

La présidence du CLSM est assurée par le Maire en alternance chaque année : en 2018, le président est Monsieur Igor SEMO, Maire de Saint-Maurice ; en 2019, c'est Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Maire de Saint-Mandé qui présidera et en 2020, Monsieur Hervé Gicquel, Maire de Charenton.

En janvier 2018, il a été décidé en Comité de pilotage que la coordination serait assurée par Madame Dominique PESTANA, à mi-temps.

Le Comité de pilotage se compose d'un élu et un administratif de chaque ville, de l'Agence Régionale de Santé, du secteur psychiatrique des Hôpitaux de Saint-Maurice, des associations UNAFAM représentant les aidants familiaux et ESQUI représentant les usagers et ex-usagers, et l'Espace Départemental des Solidarités de Maisons-Alfort en tant qu'acteur local.

Une Assemblée plénière a lieu chaque année : elle s'est déroulée le 29/03/2018 à Saint-Maurice, réunissant plus de 150 personnes, professionnels, institutions, acteurs locaux, aidants, patients...

Pour l'année 2019, elle aura lieu à la Mairie de Saint-Mandé le 29/03/2019 et présentera un premier bilan d'activité.

4 groupes de travail se sont constitués : « le patient et son entourage », « le partenariat », « la promotion de la santé mentale », « la cellule de situations complexes ».

Concernant la cellule de situations complexes, chaque ville doit la mettre en place et la gérer comme elle souhaite. Charenton a créé sa cellule le 18/09/2018, avec Madame Stéphanie VIGIER comme référente. Elle est trimestrielle. C'est un espace de réflexion où sont mises en commun dans la complémentarité, les compétences, les expériences, les analyses et propositions dans l'intérêt de l'usager en vue d'apporter une réponse collective efficiente, d'échanger sur les pratiques professionnelles et de dégager de l'analyse des situations présentées, une méthodologie qui mette en évidence ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. Sont présents les professionnels, les acteurs locaux, les représentants d'usagers et aidants.

Les groupes de travail sont très mobilisés et seront en capacité de faire des propositions en 2019 lors de l'Assemblée plénière. Les réflexions portent sur des projets de :

- formation en direction des élus des 3 villes, directement concernés lors d'hospitalisations sous contrainte qui les engage, des agents municipaux en contact avec le public (agents d'accueil, Police Municipale...), des gardiens d'immeubles, des intervenants à domicile;
- journée bien-être ;
- annuaire de ressources pour les partenaires des 3 villes afin de mieux se connaître et pouvoir mieux orienter;
- Groupement d'Entraide Mutuelle pour les patients et ex-patients de la psychiatrie, comme lieu de proximité favorisant le lien social en proposant des activités diverses (loisirs, culture,...) et favorisant l'autonomie et l'insertion sociale;
- résidence d'accueil, peut-être dans le futur projet Charenton-Bercy pour une réservation d'appartements destinée à des personnes fragilisées psychiquement autonomes et bénéficiant d'un suivi et d'un accompagnement, en sachant qu'il existe des logements diffus, sur le principe de bail glissant, avec l'association AGATE.

Approuvé à l'unanimité

VI – CHARENTON MAGAZINE EN VERSION SONORE :

En l'absence de Monsieur Guy REY, des documents sont en pièce joint du présent compte-rendu.

VII – POINTS DIVERS

Monsieur AVANZINI intervient à propos des feux rouges :

1) Concernant les personnes mal voyantes, il est possible d'avoir une télécommande auprès de la Mairie ou de l'acheter à l'association Valentin Haüy (AVH)

- 2) La durée du feu rouge au passage piétons situé rue de Paris du côté du LCL permet dorénavant aux personnes de prendre le temps de traverser (durée basée sur la traversée du passage aller et retour)
- 3) Pour la pause des bandes de guidage évoquée à la précédente commission, une étude a été faite
- 4) Monsieur le Maire pose la question s'il serait utile de mettre un certain nombre de feux rouges sur la Ville un décompte du temps restant pour prévenir le piéton s'il a le temps de traverser ou pas. Il faudrait envisager un décompte à la fois visuel et auditif. Cela ne s'avère pas nécessaire mais peut s'avérer utile dans certains endroits : à voir.

Conclusion

La séance est levée à 20 heures